

Ordonnance souveraine n° 6.552 du 28 mai 1979 rendant exécutoire à Monaco le traité de Washington du 19 juin 1970 relatif à l'union internationale de coopération en matière de brevets (Accord PCT)

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	28 mai 1979
Publication	Journal de Monaco du 15 juin 1979 ^[1 p.3]
Thématiques	International - Général ; Propriété intellectuelle ; Marques et brevets

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1979/05-28-6.552@1979.06.16>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Nos instruments de ratification du traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970, ayant été déposés auprès du directeur général de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle le 22 mars 1979, ledit traité recevra sa pleine et entière exécution le 22 juin 1979, date à laquelle il entrera en vigueur pour la Principauté de Monaco.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^{^ [p.1]} Voir également le Règlement d'exécution annexé au Traité de Coopération en matière de brevets, fait à Washington le 19 juin 1970, rendu exécutoire par l'ordonnance n° 6.552 du 28 mai 1979.

Liens

1. Journal de Monaco du 15 juin 1979
^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1979/Journal-6351>